



- > Association nationale loi 1901 qui agit pour la qualité et la sécurité des transports éducatifs, culturels et scolaires.
- > Force de progrès et de propositions au service des jeunes, des collectivités organisatrices de transport, de la communauté éducative.



● Education à la sécurité et à la citoyenneté dans les transports collectifs de jeunes

L'Anateep est agréée association complémentaire de l'enseignement public par le ministère de l'Éducation nationale pour intervenir dans les établissements scolaires.

L'Anateep organise chaque année une campagne nationale d'éducation à la sécurité et à la citoyenneté dans les transports collectifs de jeunes.

En 2013, la 27^{ème} campagne «Transport Attitude» met l'accent sur la traversée et s'intitule «Pour traverser, il faut voir et être vu !»

Avec son réseau d'associations départementales, Adateep, elle sensibilise tous les ans plus de **210 000 élèves**.

● Création de supports pédagogiques

Création de supports pédagogiques (DVD, CD-rom, jeu, Bande-dessinée,...) avec son bureau d'études, le Betecs.

● Information

Elle informe ses adhérents grâce à son site internet www.anateep.fr et la revue trimestrielle «Transports scolaires».

● Séminaire annuel

L'Anateep organise chaque année un séminaire national.

2012 : Incivilités dans les transports scolaires : quelles stratégies mettre en place ?

2013 : Handicap et transport scolaire : bilan et enjeux.

2014 : Nouveaux rythmes et transport scolaire : des problématiques liées.

● Propositions, réglementation, études, guides

> Participation aux travaux initiés par les ministères et leurs directions centrales (guide pour la sécurité des transports scolaires, l'éthylotest anti démarrage,...).

> Participation au comité de pilotage de l'annuaire statistique TCD (Transports collectifs départementaux) avec la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM) et le CERTU.

> Questions écrites et orales posées aux ministres par son Président et Sénateur Jean-Claude Frécon.

> Evolution de la réglementation à l'initiative de l'Anateep : ceintures de sécurité, pictogramme à éclairage, transport debout.

Sécurité

- Rajeunissement du parc : âge maximal de 15 ans pour les véhicules.
- Des conducteurs qualifiés ayant reçu une formation spécifique.
- Aménagement des arrêts et des aires d'embarquement ; surveillance des traversées de chaussée.
- Education à la sécurité, sensibilisation.
- Au moins une fois par an, un exercice d'évacuation de car "Sortir Vite" pour tous les élèves, et les jeunes des centres de loisirs.

OBJECTIFS

Qualité

- Durée des transports : maximum 1h30 par jour, aller et retour (trajet + attente).
- Rendre le temps de transport éducatif (radio, vidéo).
- Un accompagnateur-animateur par car, prioritairement pour les enfants de maternelle.



Gratuité

- Egalité d'accès au service public de l'Education en assurant, par les collectivités territoriales, la gratuité pour les familles, des transports quotidiens et hebdomadaires, de la maternelle au lycée.
- Acceptation d'une contribution citoyenne de responsabilisation de maximum 5% du coût du transport d'un élève.
- Le seuil de distance déterminant la prise en charge n'excèdera pas 3 km, en milieu rural et urbain.
- Une allocation spécifique ou des titres de transport à taux réduit pour le déplacement des étudiants de leur domicile au lieu d'enseignement.

SERVICES AUX ADHÉRENTS

Informations / conseils

- **d'ordre législatif ou réglementaire** : entre autres,
 - application du code de la route, de l'arrêté du 2 juillet 1982 modifié relatif au transport en commun de personnes,
 - application des textes réglementaires issus de l'Education nationale ou de Jeunesse et Sports,
 - commentaires sur l'actualité juridique du secteur.
- **d'ordre organisationnel ou financier** :
 - textes de décentralisation des compétences - conventionnement (cahier des charges),
 - critères de subventionnement des ayants droit,
 - rationalisation des circuits ou des lignes scolaires (seuils kilométriques,...),
 - spécificité de l'offre et de la demande de transport scolaire.

Si cela s'avère nécessaire, nous répondons sur demande par un courrier personnalisé et argumenté, éventuellement complété par un ou des texte(s) réglementaire(s).

- **d'ordre économique ou socio économique** :
 - renseignements sur les caractéristiques du marché (transporteurs, évolution du secteur,...),
 - déterminants de la demande scolaire (statistiques d'évolution d'effectifs scolarisés,...),
 - financements demandés aux familles.
- **en matière de prévention et de sécurité** :
 - conseils pour organiser une ou des actions en matière de sensibilisation,
 - information sur l'accidentologie des transports collectifs de jeunes,
 - règles de prévention,
 - aires d'embarquement : sécurité et aménagements.

Manifestations

L'adhérent bénéficie d'une réduction sur le prix des inscriptions aux séminaires organisés par l'ANATEEP.

ANATEEP

8, rue Edouard Lockroy 75011 Paris
01 43 57 42 86 - courrier@anateep.fr

www.anateep.fr